

SICAV OPPORTUNITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2025

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY pour la période allant du 1er avril au 30 juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **678 395,354** dinars, un actif net de **649 109,424**dinars et un bénéfice de la période de **21 834,780**dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV OPPORTUNITY, comprenant le bilan au 30 juin 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 30 juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses

opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 30 JUIN 2025, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV. Il est à noter que cette situation a été régularisée en juillet 2025.

Tunis, le 31 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	464 929,851	390 186,322	413 407,239
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		392 779,369	330 450,284	326 125,625
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		46 257,977	59 736,038	62 153,694
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		25 892,505	0,000	25 127,920
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	213 449,074	189 417,921	190 637,545
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	165 636,331	165 676,023	171 518,639
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	47 812,743	23 741,898	19 118,906
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		16,429	4 767,453	16,429
TOTAL ACTIF			678 395,354	678 395,354	604 061,213
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 202,318	1 071,315	1 069,370
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	28 083,612	153,787	16 889,600
TOTAL PASSIF			29 285,930	1 225,102	17 958,970
ACTIF NET			649 109,424	583 146,594	586 102,243
CP1	CAPITAL	CP1	650 594,054	577 640,564	594 480,940
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-1 484,630	5 506,030	-8 378,697
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-1 824,546	5 284,685	-9 296,729
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		339,916	221,345	918,032
ACTIF NET			649 109,424	583 146,594	586 102,243
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			678 395,354	584 371,696	604 061,213

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2025

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au 30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEEEUILLE- TITRES	PR1	8 269,476	10 779,613	10 321,932	13 937,970	21 391,356
PR1-A	REVENUS ACTIONS		7 627,050	9 355,050	9 496,390	12 034,390	17 888,740
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		642,426	1 424,563	825,542	1 903,580	3 502,616
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)			0,000	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 814,157	5 861,839	2 670,113	5 446,640	11 486,209
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		1 774,424	3 724,588	1 773,605	3 653,814	7 481,692
PR2-B	REVENUS DES CERTIEICATS DE DEPOT		1 039,733	2 137,251	896,508	1 792,826	4 004,517
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			11 083,633	16 641,452	12 992,045	19 384,610	32 877,565
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-3 457,766	-6 762,601	-3 130,009	-6 179,144	-12 648,110
REVENU NET DES PLACEMENTS			7 625,867	9 878,851	9 862,036	13 205,466	20 229,455
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 944,484	-11 703,397	-3 944,631	-7 920,781	-29 526,184
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 681,383	-1 824,546	5 917,405	5 284,685	-9 296,729
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		123,825	339,916	175,208	221,345	918,032
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			2 805,208	-1 484,630	6 092,613	5 506,030	-8 378,697
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-123,825	-339,916	-175,208	-221,345	-918,032
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		28 810,334	77 166,794	9 036,488	10 291,245	29 434,622
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-9 568,892	-9 504,785	902,499	-1 629,376	-1 627,792
PR4-D	ERAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-88,045	-152,152	-1,077	-16,699	-64,107
RESULTAT NET DE LA PERIODE			21 834,780	65 685,311	15 855,315	13 929,855	18 445,994

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01/01/2025 AU 30/06/2025**

DESIGNATION	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au 30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	21 834,780	65 685,311	15 855,315	13 929,855	18 445,994
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	2 681,383	-1 824,546	5 917,405	5 284,685	-9 296,729
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	28 810,334	77 166,794	9 036,488	10 291,245	29 434,622
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-9 568,892	-9 504,785	902,499	-1 629,376	-1 627,792
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-88,045	-152,152	-1,077	-16,699	-64,107
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2 324,352	-2 678,130	-5 942,061	-10 145,362	-11 705,852
SOUSCRIPTIONS	390 295,477	787 225,608	430 875,795	882 371,823	1 783 221,282
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	318 000,000	715 500,000	390 000,000	807 100,000	1 594 100,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	92 811,630	83 755,986	52 299,842	96 509,528	222 548,421
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	-11 643,470	-11 643,470	-10 692,959	-22 128,943	-43 706,788
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS(S)	-8 872,683	-386,908	-731,088	891,238	10 279,649
RACHATS	-392 619,829	-789 903,738	-436 817,856	-892 517,185	-1 794 927,134
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-319 600,000	-717 100,000	-394 800,000	-815 600,000	-1 603 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-86 204,997	-85 200,139	-53 748,717	-98 609,286	-225 640,999
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	11 669,577	11 669,577	10 824,565	22 361,994	43 975,482
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX EN COURS.(R)	1 515,591	726,824	906,296	-669,893	-9 361,617
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 510,428	63 007,181	63 007,181	3 784,493	6 740,142
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	629 598,999	586 102,243	573 233,340	579 362,101	579 362,101
AN4-B FIN DE PERIODE	649 109,424	649 109,424	583 146,594	583 146,594	586 102,243
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	5 135,000	5 135,000	5 196,000	5 233,000	5 233,000
AN5-B FIN DE PERIODE	5 119,000	5 119,000	5 148,000	5 148,000	5 135,000
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	122,609	114,138	110,322	110,713	110,713
B- FIN DE PERIODE	126,804	126,804	113,276	113,276	114,138
AN6 TAUX DE RENDEMENT	3,421%	11,097%	2,68%	2,32%	3,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE DU 01.01.2025 AU 31.06.2025

1. PRESENTATION DE LA SICAV :

La société « SICAV OPPORTUNITY » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances en date du 12 Mars 2001 et a été créée le 29 Juin 2001.

La SICAV OPPORTUNITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV OPPORTUNITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020 portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et prévus par la législation et les réglementations en vigueur (bons de caisse et certificats de dépôts) dont le taux de rémunération au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué de 1 point (TMM moins 1%), sont soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Ces mesures ont été supprimées par les dispositions de l'article 17 de la loi N° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021. En contrepartie, le même article prévoit que tous les revenus de capitaux mobiliers payés à partir du 1er janvier 2021 sont désormais soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20% (définitive et non susceptible de restitution), et ce, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, société de gestion d'OPCVM et anciennement dénommée BIAT Asset Management (BAM), assure la gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2025 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

3.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une

base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018. Elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Code ISIN	DESIGNATION DES TITRES	NBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30/06/2025	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés			263 700	392 779	61,511%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	600	14 212	34 284	5,282%
	ATTIJARI BANK DA 2025-4/21	609	2 797	6 090	0,938%
TN0002200053	BT	151	854	793	0,122%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 400	21 023	32 186	4,958%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	3 825	34 910	35 691	5,498%
TN0005700018	POULINA G H	2 029	23 206	31 184	4,804%
TN0007610017	SAH LILAS	3 600	32 082	45 133	6,953%
TN0007740012	SAM	1 600	4 870	9 853	1,518%
TN0001100254	SFBT	3 320	44 178	40 743	6,277%
TN0006660013	SOTRAPIL	715	9 743	14 911	2,297%
TN0006560015	SOTUVER	3 397	18 330	44 885	6,915%
TN0006060016	STAR	100	10 800	19 500	3,004%
TN0007440019	TELNET HOLDING	480	4 412	3 350	0,516%
TN0007270010	TPR	6 000	26 100	60 156	9,267%
TN0007720014	UNIMED	1 750	16 185	14 021	2,160%
AC1-B Emprunts d'État			45 365	46 258	7,126%
	BTA 11 MARS 2026 6.3% (1)	46	45 365	46 258	7,126%
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)			25 128	25 893	3,989%
TNH8KGDZCHT 5	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	145	25 128	25 893	3,989%
Total portefeuille titres			334 194	464 930	71,626%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 30/06/2025, à **9 880,380 Dinars** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8 269,476 dinars** du 01.04.2025 au 30.06.2025, contre **10 321,932 dinars** du 01.04.2024 au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des obligations de sociétés	7 627,050	9 355,050	9 496,390	12 034,390	17 888,740
Revenus des Emprunts d'Etats	642,426	1 424,563	825,542	1 903,580	3 502,616
Revenus des autres valeurs (TITRES OPCVM)	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
TOTAL	8 269,476	10 779,613	10 321,932	13 937,970	21 391,356

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités

AC2-A- Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2025, à **165 636,331 dinars**, contre un solde **165 676,023 dinars** au 30.06.2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 au30.06.2025	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Bons de Trésors à Court Terme	105 625,153	105 605,246	109 433,123
Dépôt à terme	60 011,178	60 070,777	62 085,516
Total	165 636,331	165 676,023	171 518,639

AC2-A-1 Bon de Trésor à Court Terme

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025, à **103 850,728 dinars** représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
TNOI6DZE1IQ0	BTCT 52 SEMAINES 17032026	8,99	113	113 000,00	105 625,153	16,272%
Total				113 000,00	105 625,153	

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2025 à **60 011,178 dinars** représentant les placements en Dépôt à Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% Actif net
DAT 94J-30/06/2025	8,50%	1	60 000,000	60 011,178	9,245%
Total			60 000,000	60 011,178	9,245%

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2025, à **47 812,743 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.04.2025 au 30.06.2025 à **2 814,157 dinars**, contre **2 760,113 dinars** du 01.04.2024 au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au 30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Revenus des Bons de Trésor à CT	1 774,424	3 724,588	1 773,605	3 653,814	4 004,517
Revenus des Autres Placements (Dépôts à Terme)	1 039,733	2 137,251	986,508	1 792,826	7 481,687
TOTAL	2 814,157	5 862,839	2 760,113	5 446,640	11486,204

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.04.2025 au 30.06.2025 s'élèvent, à **3 457,766 dinars**, contre **3 130,009 dinars** du 01.04.2024 au 30.06.2024, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au 30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	2 689,367	5 259,793	2 956,121	5 835,857	9 837,397
Rémunération du dépositaire	192,104	375,707	173,888	343,287	702,680
Rémunération du distributeur	576,295	1 127,101	0,000	0,000	2 108,033
Total	3 457,766	6 762,601	3 130,009	6 179,144	12 648,110

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.04.2025 au 30.06.2025 à **4 944,484 dinars**, contre **3 944,631 dinars** du 01.04.2024 au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01.04.2025 au 30.06.2025	Du 01.01.2025 au 30.06.2025	Du 01.04.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 30.06.2024	Du 01.01.2024 au 31.12.2024
Redevance CMF	161,387	315,625	146,090	288,409	590,280
Impôts et Taxes	31,949	44,983	29,586	44,299	75,124
Rémunération du CAC	1 745,613	5 375,604	775,609	1 484,534	4 085,416
Jetons de présence	1 355,750	3 000,000	1 402,642	2 805,284	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Publicité et Publications	76,237	1 062,787	1 074,364	2 148,728	8 865,185
Charges Diverses	1 573,548	1 904,398	516,340	1 149,527	9 910,179
Total	4 944,484	11 703,397	3 944,631	7 920,781	29 526,184

AC3- Note sur les créances d'exploitation : AU 30 /06 /2025

Les créances d'exploitation présentent au 30.06.2025 un solde de **16,429 dinars**, contre **16,429 dinars** au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant 30.06.2025	Montant 30.06.2024	Montant 31.12.2024
Autres créances d'exploitation	16,429	0,000	16,429
Total	16,429	0,000	16,429

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2025 à **29 285,930 Dinars** contre **1 225,102 Dinars** au 30.06.2024 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 30.06.2025	Montant au 30.06.2024	Montant au 31.12.2024
PA1	Opérateurs créditeurs	1 202,318	1 071,315	1 069,370
PA2	Autres créditeurs divers	28 083,612	153,787	16 889,600
TOTAL		29 285,930	1 225,102	17 958,970

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30.06.2025 à **1 202,318 dinars** contre **1 071,315 dinars** au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

OPEARTEUR CREDITEUR	Montant au 30.06.2025	Montant au 30.06.2024	Montant au 31.12.2024
Gestionnaire	497,620	957,582	1 009,959
Dépositaire	128,403	113,733	59,411
Distributeurs	576,295	0,000	0,000
Total	1 202,318	1 071,315	1 069,370

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2025 à **28 083,612 dinars** contre **153,787 dinars** au 30.06.2024 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.06.2025	Montant au 30.06.2024	Montant au 31.12.2024
Etat, impôts et taxes	365,172	103,891	102,148
Redevance CMF	53,075	47,323	49,891
Provision pour charges à payer	11 806,844	0,000	0,000
Rémunération CAC	6 217,172	0,000	841,568
Jetons de présence	3 000,000	0,000	6 000,000
Divers publication	6 641,349	0,000	5 880,545
Autres créditeurs divers	0,000	2,573	4 015,448
Total	28 083,612	153,787	16 889,600

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **30.06.2025** se détaillent comme suit :

Capital du : 02/01/2025

Montant : **513 500**

Nombre de titres : **5 135**

Nombre d'actionnaires : **11**

Souscriptions réalisées :

Montant : **715 500**

Nombre de titres émis : **7 155**

Nombre d'actionnaires nouveaux : **0**

Rachats effectués :

Montant : **717 100**

Nombre de titres rachetés : **7 171**

Nombre d'actionnaires sortants : **0**

Capital au : 01/07/2025 :

Montant : **650 594**

· Montant en nominal **511 900**

· Sommes non Capitalisables **(1)** **161 126**

· Sommes capitalisées **(2)** **-22 432**

· Nombres de titres **5 119**

· Nombre d'actionnaires **11**

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **161 126 Dinars** au 30.06.2025 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2025
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	95 060
1- Résultat non capitalisable de la période	67 510
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	77 167
- +/- values réalisées sur cession de titres.	-9 505
- Frais de négociation de titres	-152
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-1 444
- Aux émissions	83 756
- Aux rachats	-85 200
Total somme non capitalisables	161 126

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30.06.2025 à **-22 432 Dinars** et se détaillant comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2025
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	-14 079
Sommes capitalisées de l'exercice	-8 379
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	26
-Aux émissions	-11 643
-Aux rachats	11 670
Total des sommes capitalisées	-22 432

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ;

Le solde de ce poste au 30.06.2025 se détaille ainsi :

Résultat capitalisable de la période	-1 825
Régularisation du résultat capitalisable de la période	340
Résultat capitalisable de l'exercice clos	0
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	0
SOMMES CAPITALISABLES	-1 485

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2025	30/06/2024
• Revenus des placements	3,251	3,765
• Charges de gestion des placements	-1,321	-1,2
• Revenus net des placements	1,930	2,565
• Autres charges d'exploitation	-2,286	-1,539
• Résultat d'exploitation	-0,356	1,027
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,066	0,043
Sommes capitalisables de la période	-0,290	1,07
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,066	-0,043
• Variation des +/- values potentielles/titres	15,075	1,999
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1,857	-0,317
• Frais de négociation de titres	-0,030	-0,003
Résultat net de la période	13,188	2,706

5-2 Ratio de gestion des placements :

<u>5-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>30.06.2025</u>	<u>30.06.2024</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,063%	1,07%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	1,840%	1,37%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	-0,233%	0,92%
Actif net moyen	635 975,397	577 275,106

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce, à compter du 1er Avril 2003, Celle-ci est chargée notamment de la gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à

Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

A noter qu'à partir du 15/07/2021, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV OPPORTUNITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

5-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.